



Chers frères prêtres,

Quelle semaine sainte allons-nous pouvoir vivre en 2021 ? Allons-nous revivre une semaine sainte comme en 2020 ?

Il y a quelques jours, le 17 février, le Cardinal Sarah, encore préfet de la Congrégation pour le culte divin, a signé une note d'orientations pour la semaine sainte 2021. Il renvoie sur plusieurs points à celles du 19 et 25 mars 2020, qui restent d'actualité pour la semaine sainte 2021. Vous les trouverez en annexe.

Le seul grand changement à privilégier, devant l'expérience des messes en ligne via Facebook, WhatsApp, YouTube..., est la messe ou l'office que préside l'Évêque. Ceci pour inciter chacun à se rendre à la messe ou à l'office dans l'église de sa paroisse, pour retrouver sa communauté et prier ensemble.

Compte tenu de cette note de la Congrégation pour le culte divin, je viens vous adresser quelques indications pour vivre au mieux, dans le diocèse et en paroisse, cette semaine sainte 2021.

Elle sera nécessairement marquée par le respect des personnes, qui passe par la mise en œuvre des normes sanitaires en vigueur (Vous les connaissez bien à présent!).

Afin de manifester la communion de l'Eglise, il semble bon toutefois de préciser quelques points.

Le dimanche des Rameaux

La commémoration de l'entrée solennelle du Seigneur se fera dans l'église, à la cathédrale avec la deuxième forme d'entrée et dans les paroisses, selon la troisième forme prévue par le missel romain (cf. Missel romain, p 183).

Le mardi saint

La messe chrismale aura lieu le mardi saint à 15h à la Cathédrale.

Le jeudi saint

L'horaire de la messe en mémoire de la Cène du Seigneur est à déterminer par chaque paroisse, en tenant à une célébration unique, qui implique donc selon les cas, une concélébration. Il ne semble pas nécessaire de multiplier les horaires pour faciliter la participation.

Au cours de cette messe, le lavement des pieds ne se fera pas non plus cette année (le rite est d'ailleurs facultatif). Il n'y a pas ni procession au reposoir, ni adoration toute la nuit, comme cela se vit heureusement les autres années, dans telle ou telle paroisse.

Le saint Sacrement est placé au tabernacle, dans l'attente de la célébration de la Passion du Seigneur.

Le vendredi saint

a) L'office de la Passion

Il semble bon de proposer l'office liturgique de la Passion du Seigneur à 15h.

Dans l'office de la Passion, il faudra inclure une intention spéciale pour les personnes malades, les défunts de cette pandémie dans la grande prière d'intercession. Celle proposée l'an dernier par la Congrégation pour le culte divin reste actuelle.

Pour ceux qui souffrent en ce temps de pandémie.

Prions pour tous ceux qui souffrent des conséquences de la pandémie actuelle : que Dieu notre Père accorde la santé aux malades, la force au personnel soignant, le réconfort aux familles et le salut à toutes les personnes qui ont trouvé la mort.

Tous prient en silence.

Puis le prêtre dit :

Dieu éternel et tout-puissant,

refuge de ceux qui souffrent,

regarde avec compassion la détresse de tes enfants atteints par cette pandémie;

soulage la douleur des malades,

donne la force à ceux qui les soignent,

accueille dans ta paix ceux qui sont morts

et, en ce temps d'épreuve,

accorde à tous le réconfort de ta miséricorde.

Par le Christ, notre Seigneur. R/. Amen.

De plus, la vénération de la croix par le baiser se fait par le célébrant principal uniquement, il convient de valoriser la génuflexion proposée par le Missel (cf. Missel romain, p 223).

b) Le chemin de croix

Les chemins de croix sont à proposer largement, dans la matinée, sur le temps de midi, en fin de journée, en respectant bien sûr le couvre-feu.

Comme annoncé, une proposition de texte de chemin de croix pour le 2 avril, jour anniversaire de la mort de saint Jean-Paul II, vous sera envoyée par le service de la pastorale liturgique et sacramentelle, autour du 25 mars.

Reste possible et profitable de proposer un chemin de croix les 14 et 15 septembre, en la fête de la Croix Glorieuse ou de Notre Dame des Douleurs.

Le sacrement du pardon et la célébration de la réconciliation

Notre disponibilité pour célébrer ce sacrement doit être, en ce temps si singulier, renforcée. Outre une proposition large de permanences, il convient d'en informer les fidèles, au sein de la paroisse comme des secteurs ou doyennés, comme cela se fait déjà dans tel ou tel lieu.

La vigile pascale

Du fait de l'impossibilité de la vivre le samedi soir avant le couvre-feu, elle pourra être célébrée le dimanche de Pâques à l'aurore, à compter de 6h15. Pour la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne, je vous renvoie à votre discernement, dans le cadre des consignes éditées par le Service diocésain du catéchuménat.

Suivant la situation sanitaire et les conditions qui nous seront demandées, des propositions de prière (à partir de l'office divin) vous seront adressées. Je vous rappelle aussi la possibilité, sauf le dimanche et les jours de solennité (Saint Joseph le 19 mars et l'Annonciation le 25 mars) la messe en ce temps de pandémie (cf. annexe).

Veuillez également trouver ci-joint une note pour la célébration de la vigile pascale et le jour de Pâques.

Nous marchons courageusement, fidèlement vers Jérusalem, lieu de la révélation ultime de l'amour du Père pour chacun de nous, par l'obéissance du Fils dans le souffle de l'Esprit saint.

Ces paroles du pape émérite Benoît XVI nous soutiennent dans notre foi que nous célébrons dans chaque eucharistie.

« La Résurrection n'est ni un mythe, ni un rêve ; ce n'est ni une vision, ni une utopie ; ce n'est pas une fable. C'est un événement unique et définitif : Jésus de Nazareth, fils de Marie, Lui qui, au soir du Vendredi Saint, a été descendu de la Croix et a été enseveli, Jésus est sorti victorieux du tombeau » (Benoît XVI, message de Pâques 2009).

Dans la joie de vous retrouver le mardi saint, je vous redis ma prière paternelle, pour vous et votre mission.

+ Christian NOURRICHARD Évêque d'Évreux

+ Ch. Yeurell

PJ: Note pour la célébration de la vigile pascale et le saint Jour de Pâques 2021

Note du Cardinal Sarah 19 mars et 25 mars 2020

http://www.cultodivino.va/content/cultodivino/it/documenti/decreti-generali/decreti-generali/2020/decreto-triduo-pasquale-2020.html

http://www.cultodivino.va/content/cultodivino/it/documenti/decreti-generali/decreti-generali/2020/decreto-triduo-pasquale-2020--ii-.html

Note du Cardinal Sarah 17 février 2021

http://www.cultodivino.va/content/cultodivino/it/documenti/note/nota-settimana-santa-2021.html

Homélie du pape François, 17 avril 2020

http://www.vatican.va/content/francesco/fr/cotidie/2020/documents/papa-francesco-cotidie 20200417 lafamiliarita-conil-signore.html

Messe en temps de pandémie

http://www.cultodivino.va/content/cultodivino/it/documenti/decreti-generali/decreti-generali/2020/messa-in-tempo-di-pandemia/adnexus.html